Le Professeur Surmont est favorable à l'agrégation

« Tel capita, tot sensus, a dit Philage ; mais M. le professeur Duroché, qui fonde l'agrégation, M. le professeur Surmont en demande, plus modéré, désintéressement, la suppression.

« Je ne pense pas, nous dit-il, qu'on puisse trouver mieux à l'heure actuelle, que le concours. Qu'il règne dans la purge des prétendus au malaise, un mécontentement, c'est trop évident ; mais tout surtout, je crois, à ce que la pensionnat nourrit moins un homme qu'entretoise ; les [illegible]

« L'agrégation est condamnée, puisqu'on ne peut plus la défendre par des moyens irrouvables. Nous nous adressons à l'union et nous voulons lui faire comprendre que ce n'est pas de l'anarchie que nous voulons dans nos écoles, mais des réformes nécessaires et un ordre nouveau et meilleur. »

« LES MANIFESTATIONS »

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, de violentes manifestations ont été produites.

Le concours d'agrégation comportait treize places dont une pour Lille.

Les opérations d'inscription auxquelles il a été procédé hier après-midi, ont été troublées par des manifestations tumultueuses de nombreux membres du jury et par des jets de projectiles dont un, un jarre d'eau, a atteint le dépen, M. le professeur Landouzy.

« L'« Internationale » s'est mêlée aux cris de « démission ». De nombreux médecins et étudiants demandent, comme nous l'avons dit plus haut, la suppression de ce concours, prétendant que les places sont délivrées aux candidats les plus protégés.

LE programme politique DU GOUVERNEMENT

Au Conseil de Cabinet qui s'est tenu ce matin, les ministres en ont abordé l'examen, mais il faudra plusieurs séances encore avant de le mettre au point. — Déclarations de M. Briand. — La nouvelle Chambre et les réformes.

Les ministres se sont réunis hier matin, de neuf heures et demie à midi, en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat étaient présents, à l'exception de M. Rossu, non encore revenu d'Algérie, et de l'amiral Boué de Lapeyrère, qui assiste aux manœuvres navales dans la Méditerranée.

La séance du conseil a été consacrée à l'examen des questions que soulève l'entrée en fonctions de la nouvelle Chambre et à l'étude des questions que le cabinet se propose de soumettre à celle-ci dans le programme de travail qu'il lui proposera.

Comme préface à cette étude, M. Briand a communiqué à ses collègues le résultat de la statistique qu'il a fait dresser à l'aide des rapports des préfets, sur le classement des membres de la nouvelle Chambre, en ce qui touche leur avis sur les diverses réformes qui seront soulevées dans la législature prochaine : réforme électorale, réforme administrative, réforme fiscale, etc. On trouvera plus loin les résultats généraux de cette statistique.

Dans la séance d'hier matin, les ministres n'ont pu que commencer l'examen du programme politique dont le cabinet prendra l'initiative. Cette œuvre occupera encore plusieurs conseils de cabinet et les résultats devront en être communiqués au conseil des ministres au Président de la République.

Ce n'est qu'après cette élaboration que les décisions du ministère pourront être rendues publiques. Mais dès maintenant nous pouvons, d'après les déclarations qu'a faites le président du conseil, indiquer dans quel esprit se fait ce travail gouvernemental préparatoire et dans quelles conditions le ministère se présentera devant la Chambre.

Déclarations de M. Briand

A l'issue de la séance du Conseil, M. Briand a fait aux journalistes présents les déclarations suivantes :

« Le gouvernement ira devant les Chambres avec des vues nettes et précises sur tous les points essentiels. Il indiquera d'une façon catégorique ce qu'il veut faire, par quels moyens et selon quelles méthodes il entend réaliser les mesures qu'il propose. Il indiquera avec non moins de netteté ce qu'il ne veut pas faire.

« Il ne tentera nullement de ruser avec la situation pour essayer par des moyens dilatoires d'esquiver les difficultés de la situation.

« Dès le début de la législature, les Chambres sauront à quoi s'en tenir sur les intentions du gouvernement et pourront se prononcer en son égard en parfaite connaissance de cause ».

La communication à la Chambre du programme du cabinet se fera soit par voie de déclaration écrite suivie de la discussion d'une interpellation, soit par voie de discussion seulement. En tout cas, quelle que soit le procédé définitivement adopté, M. Briand s'expliquera simplement et nettement, sans ambiguïté.

Les opinions des nouveaux députés SUR LES RÉFORMES

Voici les résultats du dépouillement des questionnaires de la nouvelle Chambre au sujet de leur avis sur les diverses réformes. Ce dépouillement a été communiqué hier aux Ministres réunis en Conseil :

Réforme électorale

N'ont pas fait allusion à la réforme électorale, 105 ;

Se sont déclarés partisans du *statu quo*, 35 ;

Se sont déclarés partisans du scrutin d'arrondissement avec représentation des circonscriptions, 31 ;

Se sont déclarés partisans du scrutin de liste pur et simple, 62 ;

Se sont déclarés partisans du scrutin de liste avec R. P., 271 ;

Se sont déclarés partisans du principe de la réforme électorale, 92.

Total : 594. — (Manquent trois résultats non proclamés.)

Voici d'autre part comment se sont répartis sur cette question de la réforme électorale, les suffrages des électeurs. Pour les candidats :

Qui n'ont pas fait allusion à la réforme électorale, 1.259.468 ;

Qui se sont déclarés partisans du *statu quo*, 355.967 ;

Qui se sont déclarés partisans du scrutin d'arrondissement avec représentation des circonscriptions, 520.211 ;

Qui se sont déclarés partisans du scrutin de liste pur et simple, 776.324 ;

Qui se sont déclarés partisans du scrutin de liste avec R. P., 4.442.900 ;

Qui se sont déclarés partisans du principe de la réforme électorale, 1.162.333.

Réforme fiscale

Nombre des élus qui se sont prononcés, savoir :

1° En faveur du projet Caillaux sans réserve, 152 ;

2° En faveur du même projet avec réserves, 228 ;

3° Contre tout impôt sur le revenu, 87 ;

4° En faveur du monopole de l'alcool, 75 ;

5° Contre le monopole de l'alcool, 201 ;

6° En faveur du monopole des assurances, 101 ;

7° Contre le monopole des assurances, 212 ;

8° En faveur du privilège des bouilleurs de cru, 105 ;

9° Contre le privilège des bouilleurs de cru, 133.

Cinquante-sept députés n'ont fait allusion, dans leur profession de foi, à aucune des réformes ci-dessus.

Réforme administrative et judiciaire

Se sont prononcés en faveur :

1° De la réforme administrative, 416.

2° De la réforme judiciaire, 311.

155 députés n'ont fait allusion, dans leur profession de foi, à aucun des réformes ci-dessus.

Statut des fonctionnaires

Se sont prononcés :

1° En faveur du statut des fonctionnaires, 375 ;

2° Contre le statut des fonctionnaires, 1.

218 députés n'ont fait aucune allusion à la réforme ci-dessus.

Réforme Scolaire

Elus de la nouvelle Chambre (non compris les colonies) qui se sont prononcés :

1° Pour la liberté d'enseignement, 298 ;

2° Pour la surveillance des écoles libres, 213 ;

3° Pour le monopole de l'enseignement, 66 ;

4° Pour l'abrogation de la loi Falloux, 148.

Quarante députés se sont, en outre, simplement déclarés partisans de la défense de l'école laïque et 132 n'ont fait allusion à aucune des réformes ci-dessus.

Réformes Sociales

Elus de la nouvelle Chambre (non compris les colonies) qui se sont prononcés :

1° Pour la capacité civile des syndicats, 211 ;

2° Pour le contrat collectif du travail, 195 ;

3° Pour la participation aux bénéfices, 198 ;

4° Pour le crédit ouvrier, 163.

234 députés n'ont fait allusion dans leur profession de foi à aucune des réformes ci-dessus.

Le président du Conseil convoque tous les Préfets par séries pour s'entretenir avec eux de la situation de leurs départements respectifs à la suite des élections.

Les Élections Belges

Il vient d'être procédé, en Belgique, au renouvellement partiel de la Chambre des représentants.

On sait que la Belgique a adopté, par les lois de 1894 et 1899, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Le parti catholique était, en 1894, au pouvoir depuis dix ans, avec la majorité absolue de 76 sièges sur 152 (majorité de 38). Les élections de 1894 lui ont enlevé environ 40.000 suffrages. Au lendemain de l'adoption de la R. P. cette majorité tombe à 30 voix ; depuis elle s'était amoindrie peu à peu, et point de [illegible] plus, à la veille des élections d'hier, que de 4 voix.

La système de scrutin est le suivant :

1° Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans et résidant depuis un an dans la même commune, a droit à une voix ;

2° Tout citoyen âgé de trente-cinq ans, père de famille légitime, et payant cinq francs de contributions immobilière, a droit à deux voix ;

3° Tout citoyen, âgé de trente-cinq ans, propriétaire d'un immeuble de 2.000 francs ou ayant un revenu mobilier de 2.000 francs, ou un revenu depuis deux ans, de 500 francs de sous belges, a droit à deux voix ;

4° Tout citoyen, âgé de vingt-cinq ans, possédant un diplôme de l'enseignement supérieur ou un certificat de l'enseignement secondaire, ou poursuivant une carrière professionnelle privée ou publique a droit à trois votes.

Ajoutons enfin que l'abstention de voter constitue un délit.

En 1907-1908, lors des dernières élections générales, il y avait, en Belgique, 1.383.676 électeurs inscrits, dont 971.340 avaient droit à un vote ; 370.241 avaient droit à deux votes, et 154.305 étaient à trois votes.

Les résultats

Voici les résultats connus hier de cette consultation :

Province de Brabant

Arrondissement de Bruxelles. — 21 députés à élire. — 446 bureaux connus sur 545 : Ligue wallonne 2.750 ; Libéraux 31.700 ; Libéraux 27.100 ; Socialistes 25.545 ; Démocrates 2.300 ; Merget 800. On prévoit que les catholiques gagneront un siège.

Arrondissement de Louvain. — 2 députés à élire. — Les catholiques ont 4 élus ; le cartel 2 élus. « Statu quo ».

Arrondissement de Nivelles. — 4 députés à élire. — Les catholiques perdent un siège. Ce siège est gagné par les socialistes.

Province d'Anvers

Arrondissement d'Anvers. — 13 députés à élire. — On prévoit le « statu quo ». Il y a gain de voix pour les libéraux.

Arrondissement de Malines. — 6 députés à élire. — Les catholiques maintiennent leurs positions.

Arrondissement de Turnhout. — 3 députés à élire. — Les trois catholiques sortants sont réélus.

Flandre occidentale

Arrondissement de Bruges. — 6 députés à élire. — Catholiques 31.000 voix ; Libéraux 15.300 ; Démocrates 8.100.

Sont élus : MM. Visart, Standert et Stabbe, catholiques sortants ; Theorin, libéral sortant.

Les catholiques ont gagné 2.000 voix.

Arrondissement de Courtrai. — 5 députés à élire. — Liste catholique 42.690 voix ; Démocrates 3.799 ; Cartel libéro-social 22.696.

Sont élus : MM. Liebaert, Busschaert, et Reynaere fils, catholiques ; M. Vandevenne, libéral, et Debosne, socialiste.

Arrondissement de Roulers-Thielt. — 4 députés à élire. — Catholiques 44.222 voix ; Dissidents 162 ; Libéraux 3.243 ; Démocrates 184.

Les quatre députés catholiques sortants : MM. Beenaert, Gilles de Pélichy, Vander Bruggen et Delbecke, sont réélus.

Arrondissement d'Ostende-Furnes-Dixmude. — Sont élus : MM. Buyl, libéral sortant ; Hamman, libéral et Pil, catholiques sortants.

« Statu quo ».

Les libéraux perdent 800 voix.

Arrondissement d'Ypres. — Liste catholique 28.402 voix ; Liste libérale 18.152.

MM. Colaert et Van Merris, députés catholiques sortants sont élus, ainsi que M. Nolf, libéral sortant.

Province de Luxembourg

« Statu que ».

Arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne. — 3 députés à élire. — « Statu quo ».

Sont élus : MM. Gaspar, libéral ; de Limburg-Stirum et Du Bus de Warnaffe, catholiques.

Arrondissement de Neufchâteau-Virton. — 2 députés à élire. — « Statu quo ».

Sont élus : MM. Heyson, catholique ; Lorand, libéral.

Province de Namur

Arrondissement de Namur. — 3 députés à élire. — Les députés sortants, MM. Fernémont, socialiste ; Hamburain, libéral ; Nellet et Petit, catholiques, sont réélus.

Arrondissement de Dinant-Philippeville. — 4 députés à élire. — Les catholiques ont 3 élus, les cartellistes, 1.

Il y avait à élire hier 85 députés, parmi lesquels 50 catholiques, 23 libéraux et 12 socialistes.

La bataille électorale a été des plus animées, et l'opposition libérale et socialiste espérait déplacer la majorité de 6 voix du gouvernement catholique.

Malgré toute sa campagne de meetings, d'affiches et de manifestes, et bien qu'on ne connaisse pas encore, à l'heure actuelle, les résultats officiels, on peut prévoir que la majorité catholique sera maintenue ; mais elle tombera peut-être de huit voix à six, tout dépend du résultat de l'arrondissement de Bruxelles, où les détails ne seront connus officiellement que dans la journée, par suite des calculs nécessités par le système de la représentation proportionnelle.

L'opposition a gagné le siège de Nivelle, siège enlevé aux catholiques. C'est, à l'heure actuelle, le seul gain assuré. Mais, dans certaines parties rurales, l'opposition a gagné un assez grand nombre de voix. Il y a à Bruxelles une légère augmentation des voix socialistes.

Dans l'arrondissement d'Anvers, le « statu quo » est maintenu pour les trois partis en présence.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

LA SŒUR CANDIDE et le docteur Léon Petit

AUTOUR DU SUICIDE

Le suicide du docteur Léon Petit, survenant à la suite des révélations sur les embarras de sœur Candide, a provoqué des commentaires déplorables pour le mort. On a dit : Le docteur était dans fortune, il en a édifié une. S'il mettait un train de vie très dispendieux, c'était avec l'argent que ressaisissait sœur Candide. S'il a pu faire construire des immeubles à Vaugirard et à Orléans, c'était avec les fonds des tuberculeux. L'instruction ouverte contre sœur Candide allait le démontrer. C'est pour se soustraire à la cour d'assises qu'il s'est suicidé, et ce suicide est un aveu.

Telles sont l'accusation. Un rédacteur du « Temps » a tenu à entendre les défenseurs du mort, ceux que ceux-ci y puissent répondre.

Mme Léon Petit, dont la douleur est immense, et M. Lourdelet, son père, affirment que les bruits qui courent sont autant de calomnies. Ils vantent la bonté du docteur.

Il est faux, affirment-ils, qu'il ait jamais fait construire d'immeubles avec l'argent d'Ormesson.

De l'argent d'Ormesson, dit Madame Petit, jamais il n'en a eu la moindre obole. Jamais il n'a été appointé comme secrétaire général de l'œuvre. Par contre, il lui a donné son temps, ses forces, et puisque parle de cet argent maudit, il a dû en donner parfois, il en a avancé certainement.

Lorsqu'il s'est agi de la loterie de liquidation, sœur Candide, *qui avait pris antérieurement des engagements envers l'Institut Pasteur de Lille*, fut contrainte de verser une somme de 300.000 francs environ. C'est le docteur Hérard et lui qui, pour sauver sœur Candide et Ormesson, firent les fonds.

M. Lourdelet ajoute ce détail :

Le docteur Léon Petit a fait appel pour sœur Candide à mon cautionnement. Je l'ai donné, à sa prière, pour près de 140.000 francs. Et je n'ose dire qu'il ne se soit pas personnellement, en d'autres circonstances, avancé davantage, tellement il avait de confiance en elle, tellement il désirait la voir réussir. Et puis, cette œuvre d'Ormesson, c'était son point d'honneur !

Mme Léon Petit ne fait pas de difficultés pour aborder une question plus délicate encore. Si son mari ne « vivait » pas d'Ormesson, quelles étaient ses ressources ?

Mon mari a laissé, dit-elle, toutes ses affaires en règle. On trouvera dans ses livres l'explication de toute sa vie. *Mais je ne suis pas fâchée de démentir* tous les bruits qui circulent.

Sa fortune ? Au début de sa carrière, il s'était fait une clientèle. Quoiqu'il l'ait abondamment dans la suite, ce fut le premier pas dans la voie de ce qu'on appelle sa fortune. Nous étions alors faubourg Saint-Honoré, 79.

Il y est aussi, je m'excuse de le dire, ma dot. Enfin, quand il fut chargé d'organiser le sanatorium du Mont-des-Oiseaux, — qui, notez-le bien, ne faisait pas partie des œuvres de sœur Candide, — le personne qui s'y intéressait l'indemnisa généralement. Il était désintéressé. On lui proposa de bonnes affaires. C'est ainsi qu'il fructifier les fonds qui lui appartenaient. Dans sa comptabilité, on en trouvera la preuve. Voilà qui justifie quelques ressources pour vivre. Je dis vivre, car vraiment, on gronait à plaisir son train de vie. Il avait s'écrie-t-on, un loyer de 3.000 francs ! Mais ce qu'on oublie d'ajouter, c'est que tout le rez-de-chaussée avait été loué quand il s'occupait du Mont-des-Oiseaux, et aux frais du Mont-des-Oiseaux ; et lorsque ce sanatorium fut abandonné, une somme lui fut versée pour diminuer de ce loyer supplémentaire dont il ne pouvait se débarrasser du jour au lendemain.

Mon mari travaillait. Il écrivait. Il conférenciait. Il ne réclamait jamais négligemment lorsqu'on réclamait son concours gracieux pour une œuvre intéressante. Mais un grand nombre d'associations riches, qui faisaient appel à sa parole, le dédrayaient de toutes dépenses et ajoutaient une rétribution. Ainsi, notez les faits, de 500 à 1.000 francs par conférence. Or, songez qu'il en a fait près de deux mille.

Peut-il vous dire aussi qu'il faisait partie de plusieurs conseils d'administration de sociétés industrielles, qu'il a été envoyé en mission à l'étranger pour diverses affaires ?

Non ! Il n'avait pas besoin de l'argent de sœur Candide pour vivre.

Du reste depuis plusieurs années il s'allait que très rarement rue de Méromesnil, et il n'a jamais mis les pieds à San-Salvador, dont il désapprouvait l'entreprise. De nouvelles nouvelles arrivaient quelquefois jusqu'à moi, le lui dis un jour : « Pourquoi ne vas-tu pas voir plus souvent sœur Candide ? Tu t'empêcherais peut-être de faire des bêtises. » Il me répondit : « Ce serait peine perdue, elle ne veut rien écouter. » Lorsque la débâcle est arrivée, il est venu tout de suite. Il voulait la sauver, sauver l'œuvre d'Ormesson, car il confondait l'une et l'autre dans une sorte de tendresse admirable.

Il a usé, hélas ! à vu l'inutilité de ses efforts ? Se sera-t-il aperçu qu'on trou bouche, d'autres allaient s'ouvrir ? Que la suspicion allait l'atteindre ?

Pour terminer cette opinion du suicidé sur la sœur Candide :

« La sœur Candide qui est une nature exceptionnelle, serait restée ce qu'elle fut toujours sans les gredins qui l'ont dépravée par leur leurre... »

Ajoutons qu'on est toujours sans nouvelles du banquier Dreyer, directeur de la Banque Paris-Londres, qui se chargea du placement, au Mont-de-Piété de Londres, des bijoux remis à la sœur Candide par des jouillers parisiens.

Le bruit court qu'il serait à Londres, mais on n'a pas encore pu en vérifier l'exactitude.

Perquisitions rue Méromesnil

Paris, 23 mai.

Sur mandat de M. Hubert du Puy, M. Jouin, sous chef de la Sûreté, s'est rendu ce soir, 23, rue de Méromesnil, au siège social des Œuvres d'Ormesson, où il a saisi la comptabilité.

Sœur Candide, qui avait été prévenue de cette perquisition et invitée à y assister, s'y est refusée.

Les incidents du Concours d'agrégation

Une protestation des candidats

Paris, 23 mai.

A l'issue de la séance d'appel du concours d'agrégation, un groupe important de candidats de Paris et de la province s'est réuni et a rédigé la protestation suivante :

« Les candidats soussignés protestent contre la tentative d'obstruction qui s'est produite de la part d'un petit groupe de perturbateurs, contre les actes de violence et les injures dont les membres du jury ont été l'objet et contre l'entrave apportée à la volonté et aux droits des candidats de concourir conformément aux lois et règlements. »

Cette protestation réunit sur-le-champ cinquante-deux signatures.

L'assassin du baron de Montrond arrêté

Paris, 23 mai.

On a arrêté ce soir à 9 heures 30, Louis Guérot, l'assassin du baron de Montrond.

Il se cachait sous un faux nom et venait de se faire engager comme pâtissier. Il était porteur de bijoux dérobés à sa victime.

Il a passé des aveux. Il paraît très abattu.

Grave accident de chemin de fer

Un tué. — Deux blessés

Paris, 23 mai.

Un train de voyageurs a déraillé ce soir dans les environs d'Issy-les-Moulineaux. La mécanicien et le chauffeur du train ont été tués ; plusieurs voyageurs sont blessés grièvement.

Une exécution capitale à Alger

Alger, 23 mai.

C'est demain qu'aura lieu l'exécution de Jean Vidal, dit Figuerelle, condamné récemment à mort par la Cour d'assises d'Alger.

On se souvient que Jean Vidal avait été reconnu coupable d'avoir assassiné à Birkendem, aux environs d'Alger, dans la matinée du 18 mai, Mme veuve Olive, âgée de 88 ans, et les deux frères Joseph et Pierre Coll, âgés respectivement de 25 et 16 ans, et qui tous deux habitaient avec l'octogénaire.

L'assassin est âgé de vingt et unième année.

Les manœuvres navales

Les premières hostilités

Ajaccio, 23 mai.

Pendant la nuit du 21 au 22 mai, l'escadre de la Méditerranée s'est livrée à des manœuvres dans les eaux d'Ajaccio.

L'amiral Boué de Lapeyrère a visité la station des sous-marins, les chantiers de construction, l'arsenal et les bassins.

Il a quitté Toulon dans la soirée pour rentrer à Paris.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

PARIS. — M. de Lesseps, frère de l'ex-député, s'est battu hier matin, en duel, avec M. de Pohlgny, au pistolet et au vieil. M. de Lesseps a été atteint d'une balle à l'aine, qui l'a blessé assez grièvement. C'est le second duel qui a lieu entre les mêmes adversaires, depuis quelques semaines.

ALAIS. — Un violent dégagement de grisou s'est produit dans une mine à Bessèges. Deux ouvriers mineurs ont été tués. Ce sont Fernand Dugas, vingt-cinq ans, célibataire, et Emile Chambon, quarante ans, marié et père de trois enfants.

Feuilleton du 24 Mai 1910 N° 64

La Conquête de Paris

PAR CAMILLE DEBANS

Il d'ailleurs, Blanchard était dans une bonne position. Un heureux accusé d'assassinat qui, dans des circonstances pareilles, a surtout du mal à se défendre de la joie. Quel est celui de nous qui ne se laisserait pas persuader qu'un assassin est, à l'instant, capable de tuer et de porter même l'argent qu'il a, pour qu'il ne peut pas avoir ?

Pendant ce temps, Blanchard répondait avec le plus imperturbable aplomb du monde, comme un homme qui ne risque pas d'être de nouveau [illegible].

— Mai, je n'ai gagné que dix-neuf mille cinq cents roubles.

— Fort bien. Je vous sais gré de votre sincérité, fit Perdrigeard. Elle est la preuve que vous êtes honnête, car rien ne vous empêchait, n'est-ce pas, de réclamer sept mille roubles, puisque M. Blanchard lui en a qu'il faisait quand il a joué et gagné.

Les deux hommes restaient bien [illegible] les paroles de Perdrigeard, qui leur [illegible] à trois très clairs qu'ils avaient pu [illegible] leur adversaire, mais ils étaient [illegible] avancés pour faire le moindre pas en [illegible]. Ils gardaient le silence et attendaient.

Tout cela est bien [illegible], reprit Blanchard, et vous me raconteriez pour cette fois à tout avec nous nous partir ?...

— Nous vous l'avons déjà dit trois fois, répondit Titcheff, qui devenait insolent et qui le prenait sur un ton de créancier fort impatient, nous vous l'avons dit trois fois et vous êtes bien long à nous reconnaître. Nous avions cru jouer avec un homme d'honneur. Est-ce que nous nous serions trompés ?

Ils appelaient homme d'honneur un individu qu'ils croyaient être un assassin.

— Je vais vous payer, messieurs, reprit Blanchard, avec une véritable mélancolie ; mais retenez bien ceci : Je suis forcé de me cacher à cause du crime dont on m'accuse en France et que, bien entendu, je n'ai pas commis.

Il y avait une effronterie assez bien jouée dans ces derniers mots qu'accompagnait un sourire méchant.

— Vous me croyez innocent, je suppose ?

— Comment donc, fit Titcheff d'un air dégagé, un homme qui n'a qu'une préoccupation : trouver la somme qu'il attend.

— Cela, continua Blanchard, vous avez trop d'honneur pour accepter de l'argent qui provienderait d'un crime.

— Certainement, certainement.

— Je vous dis tout cela, messieurs, pour que, plus tard, vous puissiez le répéter au besoin.

— Devant des magistrats ?

— Pourquoi pas ?

— Mais nous n'hésiterons pas à déclarer que vous nous parlez ainsi, rien de plus.

— C'est parfaitement comme cela que je l'entends.

— Et ce cas, vous pouvez compter sur nous, fit Polski.

— Et finissons, ajouta Titcheff, de plus en plus désireux de voir les fameux roubles, que lorsque il ne comptera certainement que vingt minutes supervivant.

— Seulement, ajouta Perdrigeard, sur lieur voudrait vous payer devant témoins pour que, plus tard, il ne soit pas inquiété lorsqu'il pourra reparaître dans le monde.

— Qu'à cela ne tienne.

— Du reste, il est de notoriété publique, vous ne l'ignorez pas, que Blanchard vous doit ; nous jurons qu'il faut vous payer devant des personnes qui puissent l'attester au besoin.

— Comme il vous plaira, dit Polski, tenant voir dans ces yeux et dans les mouvements nerveux de ses lèvres combien il lui tardait d'en avoir fini.

— En ce cas, dit Blanchard, nous allons prendre pour témoins MM. Kasoff, Paswitz, Kafieff et Paleteff qui doivent être au cercle.

Les deux officiers acceptèrent. On fit demander les personnes ci-dessus désignées et elles descendirent aussitôt. Pas une d'elles n'avait connu personnellement Blanchard, l'entrepreneur le savait. D'autre part, elles étaient toutes russes. Titcheff et Polski s'en réjouissaient, parce qu'en leur son elles devaient prendre le parti de leurs compatriotes.

Dès que ces messieurs furent assis, Perdrigeard prit la parole.

Nous vous avons fait prier de descendre, messieurs, pour assister à un petit règlement de compte entre M. Blanchard que voici et ces messieurs qui lui ont gagné environ cinquante-neuf mille roubles argent. Cette somme va être payée devant vous, ce dont vous témoignerez au besoin.

MM. Kasoff, Paleteff et les deux autres s'inclinèrent. Ils n'avaient laissé voir aucun étonnement au nom de Blanchard. Depuis un grand quart d'heure, tout le cercle connaissait la présence du négociant, grâce à l'indiscrétion du moujik acheté par l'entrepreneur. Et quand on avait fait demander ces messieurs, c'est avec un empressement plein de curiosité qu'ils avaient déféré au désir témoigné par Perdrigeard.

Blanchard tira de sa poche un volumineux portefeuille et dit en s'adressant à ses prétendus créanciers :

— vous déclarez devant les honorables personnes qui nous écoutent, vous déclarez que je suis bien M. Blanchard, votre débiteur...

— Oui, répondirent en même temps Titcheff et Polski.

— Que vous me reconnaissez parfaitement. Et que je suis la même personne que le Blanchard poursuivi par le Parquet de la Seine pour crime d'assassinat suivi de vol.

C'est ici que Perdrigeard et son compagnon attendaient les deux officiers : s'ils l'étaient, ou s'ils déclaraient que ce n'était pas le même Blanchard, les quatre témoins en prenaient note et l'aveu était d'une importance capitale pour le père de Martha.

Une istère de rectification s'exerça en tout cas avant, mais les intérêts que l'on nait et signés par les témoins devait avoir un poids extraordinaire. Mais Titcheff et Polski n'hésitèrent pas.

— Oui, répondirent-ils en même temps.

— Et qu'enfin vous m'avez gagné, à vous deux, cinquante-neuf mille cinq cents roubles.

— Oui, oui, finissons-en, dit Titcheff avec un mouvement de colère.

— Eh ! bien, messieurs, s'écria alors le compagnon de Perdrigeard d'une voix tonnante, vous êtes d'infâmes voleurs et je ne suis pas...

Il fut interrompu par un bruit qui se faisait à la porte du salon.

— Oh ! admirable, fit Perdrigeard enchanté.

C'était Martha qui arrivait pour le rendez-vous qu'elle avait assigné aux deux créanciers de son père. A peine avait-elle paru à la porte du cercle, que le concierge lui apprit la présence de Blanchard. Elle ne pour vait pas se présenter dans des conditions plus favorables aux desseins de Perdrigeard.

— Mon père ! où est mon père ? s'écria-t-elle d'une voix étouffée par l'émotion.

Et la malheureuse s'élança vers la porte du salon qu'on lui désignait, l'ouvrit avec violence et entra.

Elle vit le groupe d'hommes qui se tenaient là et courut à eux pour y découvrir Blanchard. Elle alla de l'un à l'autre, les dévisageant les uns après, cherchant toujours celui pour qui elle avait tu toute. Un silence profond régnait dans la vaste pièce. On n'y entendrait que les frôlements de sa robe de soie qui criait tristement quand dans sa marche hâtive, elle allait et venait, regardant tous ces inconnus.

— On m'a trompée ? Pourquoi m'a-t-on trompée ? Où-elle enfin avec cette véhémence [illegible] ? Mais, messieurs, on m'a dit que mon père était ici. Quel intérêt ?...

Titcheff et Polski, devenaient pâles comme des morts. Ils regardaient autour d'eux avec affolement, cherchant par quelle issue ils pouvaient s'échapper. Deux remards prise du piège.

— Je vous demande pardon, mademoiselle, dit alors Perdrigeard sur le ton le plus solennel, mais il était nécessaire de convaincre de mon innocence une personne qui devrait pourtant se défier des calomniateurs et ne pas ajouter foi aux propos que peut tenir le premier venu.

— Que prétendez-vous ?

— Et il importait aussi de confondre deux voleurs lâches qui ne peuvent plus maintenant soutenir leurs mensonges.

Perdrigeard ne pouvait s'empêcher d'avoir un petit air triomphant qui lui donnait la physionomie la plus cocasse du monde.

— Que signifie ? commença Titcheff toujours arrogant.

Le drôle persistait à vouloir se sauver en payant d'audace quand même. Polski, moins effronté, baissait les yeux et se demandait qu'à se cacher du gagier dans lequel il s'était et imprudemment fourré.

— Cela signifie, répondit Perdrigeard, que l'homme que vous avez reconnu pour Blanchard n'est pas Blanchard.

— Allons donc ! osa dire le lieutenant.

— Il est facile de le prouver ; qu'on fasse descendre M. Saint-Martin.

Les deux officiers voulurent alors se soustraire aux explications qui les attendaient, mais Perdrigeard, qui était un homme solide, en retint un et l'autre fut arrêté par le faux Blanchard.

Saint-Martin descendit en toute hâte. Naturellement, il déclara qu'aucune des personnes présentes n'était Blanchard.

— Il pourtant, dit alors l'entrepreneur, ces deux officiers ont reconnu dans votre ami Blanchard auquel ils ont gagné tant d'argent. Ils l'ont reconnu hautement devant quatre témoins que voici ; ils lui ont réclamé des sommes que jamais personne ne leur a dues. Ces deux officiers sont donc des chevaliers d'industrie, des voleurs, des simples voleurs.

(A suivre.)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FABRICATION
99, rue Nationale, Lille